

## AVIS AUX ACTIONNAIRES DES COMPARTIMENTS DE LA SICAV AXA PENSION : AXA PENSION – 2024 -2026, AXA PENSION – 2027 -2029, AXA PENSION – 2030 -2032, AXA PENSION – 2033 -2035, AXA PENSION – 2036 -2038, AXA PENSION – 2039 -2041, AXA PENSION – LONG – TERME et AXA PENSION – ZEN, OPCVM DE DROIT FRANÇAIS

Paris – La Défense, le 1er octobre 2021.

## Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les actionnaires des Compartiments, cités en en – tête, de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) **AXA Pension**, OPCVM de droit français.

Nous vous informons qu'à compter du 13 octobre 2021 (date de prise d'effet), tous ces compartiments de votre SICAV (hors les compartiments AXA Pension Future et AXA Pension ZEN) seront valorisés quotidiennement.

Ainsi, vous pourrez souscrire ou racheter vos actions et/ou fractions d'actions de manière journalière.

Dans le cadre de ce changement, nous vous remercions de bien vouloir prendre note que :

- les ordres reçus depuis le jeudi 7 octobre post cut off jusqu'au mardi 12 octobre 2021 avant cut off seront exécutés sur la base de la Valeur Liquidative (« VL ») datée du mercredi 13 octobre (cette
  VL constituera la première VL quotidienne).
- Les ordres reçus à compter du mardi 12 octobre post cut off jusqu'au mercredi 13 octobre 2021 avant cut off seront exécutés sur la base du jour ouvré suivant (soit en cours « super inconnu »): VL datée du jeudi 14 octobre (seconde VL quotidienne).
- Les ordres reçus à compter du mercredi 13 octobre post cut off jusqu'au jeudi 14 octobre 2021 avant cut off seront exécutés sur la base du jour ouvré suivant (soit en cours « super inconnu »): VL datée du vendredi 15 octobre (troisième VL quotidienne) et ainsi de suite....

Concernant plus particulièrement le compartiment AXA Pension - ZEN, qui valorise déjà de façon quotidienne, il est précisé qu'à compter du 13 octobre 2021, vos ordres seront exécutés sur la base de la VL du jour ouvré suivant et non plus sur la base de la prochaine VL.

## Ainsi,

- les ordres reçus depuis le vendredi 8 octobre 2021 après cut off jusqu'au lundi 11/10 avant cut off sont exécutés sur la base de la prochaine VL (soit à cours inconnu) : VL datée du lundi 11 octobre 2021 (pas de changement),
- les ordres reçus le lundi 11/10 après cut-off jusqu'au mardi 12/10 avant cut off seront exécutés sur la base du jour ouvré suivant (soit en cours « super inconnu »): VL datée du mercredi 13 octobre 2021,



 Les ordres reçus à compter du mardi 12 octobre post cut - off jusqu'au mercredi 13 octobre 2021 avant cut - off seront exécutés sur la base du jour ouvré suivant (soit en cours « super inconnu »): VL datée du jeudi 14 octobre.

Ces changements ne modifient pas le profil rendement/risque des Compartiments. Ils ne constituent pas une mutation et ne requièrent pas, en conséquence, ni l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») ni une action spécifique de votre part.

Parallèlement à ces changements, il est à noter :

- que les règles d'évaluation des actifs mentionnées dans le prospectus ont également été mises à jour,
- que l'adresse du gestionnaire comptable a été modifiée,
- que le texte sur l'Intégration des risques de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement figurant dans le profil de risques <u>de tous les compartiments</u> a été amendé.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'ensemble de la documentation règlementaire (« DICIs » et prospectus) sera disponible sur simple demande auprès de :

## **AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS**

Tour Majunga – La Défense 9 – 6 place de la Pyramide 92908 PARIS – La Défense Cedex

et sera publiée sur notre site internet à l'adresse suivante : www.axa-im.fr dès le 13 octobre prochain.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations

Le Gestionnaire administratif.